

# Classement Meublé de Tourisme

La certification  
« Nouvelles Normes »



**Classement de 1 à 5 étoiles**

**71 % de votre chiffre d'affaires  
brut non imposable**

**Une meilleure reconnaissance  
par les clients**





# 1

## Qu'est-ce qu'un Meublé de Tourisme ?

Un Meublé de Tourisme est une maison, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.



Il répond à des conditions minimales de confort et d'habilité fixées par décret.

**Les meublés de tourisme font l'objet d'un classement de 1 à 5 étoiles** fonctionnant selon un système à points.

La grille de classement est composée de 3 chapitres :

- ➔ **Equipement et aménagements**
- ➔ **Services aux clients**
- ➔ **Accessibilité et développement durable**

Les nouvelles normes de classement, en vigueur depuis le 17 août 2010 ont pour objectif de renforcer la lisibilité du classement pour le client qui varie de plus en plus ses pratiques touristiques tout en recherchant une constance dans la qualité de service.

Le classement est facultatif et valable 5 ans.



# 2

## La procédure de classement

### 112 points de contrôle portant sur :

- ➔ Les équipements et les aménagements (surface, équipement de confort, état et propreté,...)
- ➔ Les services aux clients (information client, langues parlées,...)
- ➔ L'accessibilité et le développement durable (tri sélectif, mesures de réduction de consommation d'énergie,...)

### Parties administratives

- ➔ Saisie et renseignements des dossiers et grilles de classement
- ➔ Transmission au loueur du certificat de visite de l'hébergement (sous 15 jours)
- ➔ Visite valable 3 mois

### L'arrêté de classement

Nous pouvons prendre en charge la transmission des documents officiels à la préfecture dans le délai réglementaire des 3 mois de validité de la visite.

La préfecture prend l'arrêté dans un délai d'un mois et se réserve un mois supplémentaire pour communiquer sa décision au propriétaire.



## 3 Pourquoi classer son hébergement en Meublé de Tourisme ?

- ➔ **Payer moins d'impôts** (abattement de 71 % pour un régime micro BIC).
- ➔ **Une meilleure promotion de son hébergement** qui figurera sur le site Web d'Atout France [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr)
- ➔ **Une meilleure reconnaissance par les clients** qui seront rassurés au niveau de la qualité et d'une certification reconnue.

## 4 Intervention de notre service « Classement »

Le déplacement sur site dans un délai maximum de 3 mois et gestion administrative pour une demande de classement de votre hébergement en « Meublé de Tourisme - Nouvelles Normes » a un coût qui s'élève à 140 € pour un hébergement et 70 € à partir du deuxième.

A réception du rapport de contrôle, le loueur dispose de 8 jours pour contester la décision de classement.

**Nous mettons notre savoir faire et notre expérience au service de tous les propriétaires de Meublé de Tourisme, quel que soit leur statut ou leur appartenance à un label.**

Vous trouverez ci-joint tous les documents nécessaires à la demande de classement d'un Meublé de Tourisme

### **RELAIS DEPARTEMENTAL DU TOURISME RURAL**

#### **Service Classement de Meublé de Tourisme**

4, rue Bartisch - 67100 STRASBOURG  
Tél. 03 88 75 56 51 - Fax 03 88 23 00 97  
Email : [b.richert@gites67.com](mailto:b.richert@gites67.com)